

Dans l'actualité - 25 juillet 2024

- [Les précédents textes](#)

Coqueluche : protéger les nourrissons, y compris en vaccinant leur entourage adulte

En juillet 2024, dans un contexte de résurgence de la coqueluche en France, et plus largement en Europe, la Haute autorité de santé (HAS) a ajusté ses recommandations de vaccination contre la coqueluche. Des informations en lien avec cette vaccination sont aussi dans l'Application Prescrire.

Une maladie très contagieuse, grave surtout pour les nourrissons non immunisés. La coqueluche est une infection respiratoire causée le plus souvent par la bactérie *Bordetella pertussis*. C'est une maladie très contagieuse, avec des cycles épidémiques périodiques survenant tous les 3 à 5 ans environ. En France, la dernière épidémie a été rapportée en 2017-2018.

En France, les formes graves, avec détresse respiratoire suivie d'une défaillance polyviscérale parfois mortelle, concernent quasi uniquement les nourrissons âgés de moins de 3 mois. Cependant, certains adultes et adolescents sont parfois très gênés.

En France, faute de vaccin monovalent contre la coqueluche, cette vaccination se fait avec un vaccin combiné diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite.

L'immunité acquise après une infection ou une vaccination s'estompe au fil des années et certaines personnes ont ainsi plusieurs fois la coqueluche. Les personnes de l'entourage sont la principale source de contamination des nourrissons.

Vaccination des nourrissons dès l'âge de 8 semaines : protection à partir de l'âge de 3 mois. L'objectif de la vaccination contre la coqueluche est de protéger les nourrissons contre les formes graves de l'infection. La balance bénéfices-risques d'une vaccination dès l'âge de 8 semaines est favorable, mais elle ne protège pas les enfants tout de suite (pas avant l'âge de 3 mois), les enfants restant exposés à une forme grave pendant un laps de temps. En juillet 2024, la HAS recommande de ne pas reporter la vaccination chez l'enfant en cas de signes d'infection mineure.

Vaccination de la mère pendant la grossesse entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée : utile, avec peut-être un surcroît d'infections de la cavité amniotique. Afin de protéger les nourrissons dans leurs premières semaines de vie, la vaccination contre la coqueluche des femmes enceintes, entre la 20^e et la 36^e semaine d'aménorrhée, vise à la protection des nouveau-nés par le transfert placentaire des anticorps anticoquelucheux de leur mère, également protégée elle-même de la coqueluche au cours des premiers mois de vie de l'enfant. Mais selon plusieurs études épidémiologiques, vacciner contre la coqueluche au cours de la grossesse expose peut-être à un surcroît d'infections de la cavité amniotique, dont les conséquences sont incertaines, bien qu'il n'ait pas été constaté d'augmentation des naissances prématurées.

Vaccination de l'entourage du nouveau-né : plus difficile à réussir.

La vaccination des personnes de l'entourage d'un nouveau-né (stratégie dite du cocooning), si possible avant sa naissance, est une autre option pour protéger les nourrissons durant leurs premiers mois de vie. Cette stratégie est plus difficile à mettre en pratique que la vaccination des femmes enceintes, et par conséquent moins efficace pour éviter des hospitalisations et des morts liées à la coqueluche.

Expliquer les options de vaccination aux parents. En pratique, quand ces deux stratégies de vaccination sont applicables à temps, le choix et la décision passent par un temps d'explication et de discussion de leurs avantages et de leurs risques avec les parents concernés, en prenant en compte les conditions de vie dans le foyer et le nombre de personnes susceptibles d'entourer le nourrisson au cours de ses premiers mois de vie.

En juillet 2024, la HAS recommande d'effectuer une vaccination systématique des femmes enceintes, et un rappel de vaccination aux personnes de l'entourage du nouveau-né, seulement si la mère n'a pas été vaccinée au moins un mois avant l'accouchement.

Vaccination des professionnels en contact avec les nouveau-nés et nourrissons de moins de 6 mois. La HAS recommande aussi un rappel de vaccination des professionnels de santé et des professionnels de la petite enfance en contact rapproché avec des nouveau-nés ou des nourrissons de moins de 6 mois.

Délai raccourci à 5 ans depuis le dernier rappel vaccinal. Face à la recrudescence de coqueluche, et tant que dure cette situation épidémiologique, la HAS recommande de raccourcir transitoirement à 5 ans (au lieu de 10 ans) le délai de rappel de vaccination contre la coqueluche. Cela concerne à la fois l'entourage d'un nouveau-né et les professionnels en contact avec les nouveau-nés et les nourrissons.

La HAS préconise aussi « *que les professionnels qui ne sont pas au contact des enfants de moins de 6 mois* » puissent, sur la base du volontariat, être vaccinés en cas de rappel datant de plus de 5 ans.

Éviter que les nourrissons non encore immunisés côtoient des adultes et des adolescents peut-être contagieux. Pour protéger les nourrissons non encore immunisés contre la coqueluche, il est prudent d'éviter qu'ils côtoient des personnes ayant des symptômes d'infection respiratoire. Quand cela n'est pas possible, il importe d'appliquer des mesures générales pour diminuer le risque de transmission d'une infection : port du masque, lavage fréquent des mains, etc.

©Prescrire

Pour aller plus loin :

+ HAS "[Stratégie de vaccination contre la coqueluche dans le contexte épidémique de 2024. Rappel vaccinal des professionnels au contact des personnes à risque de forme grave](#)" ; site www.has-sante.fr consulté le 23 juillet 2024.

+ "[DGS-Urgent : intensification de la circulation de la coqueluche en France et en Europe](#)" 7 juin 2024.

+ "[Coqueluche : les arguments collectifs pour un rappel vaccinal tardif \(11-13 ans\)](#)" Rev Prescrire 1999 ; **19** (199) : 654.

+ "[Coqueluche chez des adultes](#)" Rev Prescrire 2004 ; **24** (248) : 220.

+ "[Coqueluche : vacciner adolescents et adultes pour protéger les nourrissons ?](#)" Rev Prescrire 2006 ; **26** (269) : 91.

+ "[Vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche. Quand la stratégie du cocooning s'annonce laborieuse : une option, peut-être pas sans risque](#)" Rev Prescrire 2022 ; **42** (467) : 684-1à3.